

**Compte-rendu du groupe de travail**  
**« Politique de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations »**  
**Mardi 16 janvier 2018**

Rapporteuses : Françoise SAUVAGEOT et Brigitte GIRAUD

Secrétaires : Charles-Aymeric CAFFIN – Emmanuel BOUHIER Ministère de l'éducation nationale /  
DJEPVA

Présents

Frédérique PFRUNDER et Marion BOINOT Mouvement associatif

Marie Claire MARTEL, COFAC

Diane VIOUJARD, Coordination Sud

Claire BIZET, Mouvement associatif Hauts de France

Roger SUE, Fonda

Jean baptiste JOBARD, CAC

Thomas DUBOIS, UNIOPSS

Grégory AUTIER, RNMA

Lydie POREE, Planing Familial

Frédéric PAIRAULT, CNAJEP

Johan CAUET, CNOSF

Charlotte KOZDRA, UNAT

Annick PILVESSE, AMF

Chantal BRUNEAU, HCVA

François LACO, DRJSCS Pays de la Loire

Yann JOSEAU, Ministère de la transition écologique et solidaire / HCESSIS

Simon VERNA, Ministère de l'économie et des finances / DG Trésor - Pole ESS

Kevin CORSERI, Ministère de la transition écologique et solidaire / SG - Bureau des associations

Stéphane ZIMMER, Ministère des sports / DS

Amanda Fourni-MIGNE, Ministère de l'économie et des finances / DLF

Coralie BURNOD et Virginie BLANCHET, Ministère de l'économie et des finances / DGFIP JF2C

Alexandra CLAUDIOS, Ministère de l'intérieur / DLPAJ- BAF

Stéphane LACAILLE, Ministère de la justice / PJJ

Djenéba DOLLOKEITA, Ministère de la cohésion des territoires / CGET

**Propos liminaires des rapporteurs :** Ce groupe est un groupe de production de propositions qui doit permettre, dans un second temps, d'appeler les associations à proposer des mesures qu'elles estiment répondre aux problématiques identifiées.

Sur la base de la note de cadrage réalisée en amont du groupe de travail à partir de réflexions conduites au Mouvement associatif et des quelques contributions d'ores et déjà adressées, cette première séance doit permettre :

- De stabiliser les éléments de langage de la note de cadrage et de les enrichir ;
- D'identifier les sujets manquants ;
- D'enrichir et consolider les enjeux identifiés ;
- De hiérarchiser les mesures proposées dans le temps ;
- D'identifier les éléments d'intervention des pouvoirs publics

Les enjeux identifiés sont :

- Améliorer l'observation de la vie associative et la production de connaissances ;
- Développer des politiques de vie associative concertées et transversales au plan national et territorial ;
- Mieux répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des associations ;
- Faciliter et sécuriser les démarches administratives et d'agrément des associations.

**Éléments de constats / état des lieux / problèmes identifiés : Points de l'état des lieux suscitant accords et désaccords :**

---

*CNAJEP – ANACEJ* : regrette qu'il n'y ait pas plus de précisions sur l'enjeu et les objectifs politiques du gouvernement. En réponse, les représentants du gouvernement précisent qu'il souhaite entendre les acteurs avant de définir une stratégie.

*CAC* : salue le travail fait avec ces notes de cadrage. Mais demande des précisions sur l'articulation entre les travaux de court et de long terme et sur le lien avec les groupes de travail du CSESS. Il faut lever ces zones de flou ou d'ombres. En réponse, les représentants du gouvernement précisent que le pacte sur l'ESS sera défini fin mars. Le gouvernement a jugé nécessaire de faire un point d'étape spécifique sur la vie associative en ne se limitant pas au calendrier de fin mars, car des objectifs plus profonds en termes de contenu sont indispensables pour la vie associative. Chaque proposition sur la vie associative des trois groupes sera examinée pour voir si elles peuvent être incluses dans le pacte, ou si elles doivent être plus travaillées.

➤ **Observation de la vie associative et production de connaissances**

*Fonda* : cette fonction d'observation dépend du poids politique que l'on souhaite donner à la vie associative. Le milieu universitaire est peu mobilisé sur ce sujet, en raison de l'extrême diversité de la vie associative qui rend difficile la construction d'un état et d'une réflexion. La présence de doctorants et de thésards permettrait d'animer la production de connaissances sur la vie associative. Le dispositif des CIFRE (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html>)

permet aux jeunes chercheurs de poursuivre leurs travaux. Les chercheurs sont peu nombreux et travaillent de façon fractionnée. Les pouvoirs publics doivent donc les inciter à se parler. Le Mouvement associatif doit par ailleurs être un organisme de service, d'information et de documentation au service des têtes de réseau.

*MVt asso Hauts de France* : cette fonction doit s'appuyer sur l'existant, mais il semble qu'il y a des manques dans le document comme l'emploi de l'open data. Il faut aussi intégrer une fonction participative ou une modélisation participative du processus d'observation de manière à ce qu'elle devienne un outil fédérateur et éclairant. Il faut aussi citer les travaux des Cress. A ce titre, il faut donc réfléchir à des fonctions mutualisées entre associations et Cress. De même, il existe aussi des observatoires sectoriels : jeunesse, sports etc. qu'il faut identifier Plutôt que de prévoir un nouvel observatoire, l'objectif serait d'aboutir à une animation/capitalisation de ces différentes ressources.

*RNMA* : Il faut rendre lisible et exprimer le poids politique que représentent les associations. Les initiatives des uns et des autres doivent s'additionner. La participation des acteurs et leurs complémentarités entre eux doivent permettre de mobiliser les associations. Il faut aussi affiner les réalités du bénévolat.

*DRJSCS* : Le plan de la note est peu politique. Il faut préciser l'objectif en direction du positionnement de la vie associative. Il faut aussi que la note mentionne la cohérence indispensable entre les trois niveaux : local, régional et national. La territorialisation est très importante et se mesure en qualité de vie dans les territoires. Il faut par ailleurs introduire la distinction entre les données froides et données chaudes et préciser la coordination indispensable avec les acteurs de l'ESS.

*CAC* : il faut actualiser les données sur la présence des associations dans la démocratie. Il faut renforcer l'approche plurielle de l'observation de la vie associative et déterminer comment la donnée INSEE peut être travaillée par les chercheurs et les acteurs sur le terrain. Il existe des outils d'observation déployés par le monde associatif : OPALE, Sciences Citoyennes etc. qui gagneraient à être déployés. L'enjeu central est d'engager un vrai travail sur l'utilité sociale des associations et une analyse des coûts évités induits par l'action associative

*UNAT* : Certains secteurs comme le tourisme social et solidaire ont développé leur propre observatoire faute d'avoir des outils mutualisés. Il faut mieux identifier les structures auprès de l'INSEE notamment car elle repose sur des codes APE utilisés peu propices à l'identification des secteurs d'activité des associations.

### ➤ **Politiques territoriales de vie associative**

*Uniopss* : Le titre cette partie interroge, la véritable question est : est ce que les choix politiques des autorités publiques et des fédérations vont toujours dans le sens d'un soutien à la vie associative. Par exemple, le développement des marchés publics peut provoquer des logiques de concurrence entre les associations.

*Fonda* : L'articulation entre les politiques publiques nationales et territoriales est un enjeu important, symboliquement l'exemple vient encore des pouvoirs publics centraux. Se pose aussi la question de l'interlocuteur - ici associatif - des pouvoirs publics, de sa reconnaissance d'utilité sociale ou sociétale, comme le proposait le rapport du député Decool et du label correspondant. Il faut donner

plus de pouvoir aux unions et fédérations dans ce registre. Le mouvement associatif serait alors plus homogène et pourrait créer des alliances et des actions et services mutualisés.

*Mouvement Associatif* : Le dialogue civil est un sujet transversal aux trois groupes dans le cadre de l'ambition de co-construction. Il doit faire apparaître à la fois la relation dans la durée entre les pouvoirs publics et les associations et la construction d'une politique d'engagement.

*Cofac* : la compétence partagée a été un facteur de désengagement des acteurs (des départements et des régions) mais de façon différente selon les acteurs. Ainsi, dans le secteur de la culture, dans la région Grand-Est les collectivités ne s'occupent plus des pratiques amateurs qui sont hors du champ de l'ESS, car elles ne sont pas dans le monde économique et marchand. Ces associations se placent dans le champ du lien social et non dans celui du lien économique. La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a prévu que chaque conférence territoriale de l'action publique (CTAP) comprenne au moins une commission thématique dédiée à la culture. Il faut que les associations soient présentes dans les CTAP. Pour cela il faut préciser la méthode de représentativité des acteurs. Il faut sortir du mode de désignation par les pouvoirs publics et travailler la parole collective. Pour la renforcer, il est nécessaire de renforcer la dimension régionale du mouvement associatif, car cette parole doit être agrégée et travaillée pour pouvoir être portée. Il faut donc des moyens pour faire cela. S'agissant de la déclinaison des chartes par champs sectoriel, elle est indispensable. La déclinaison territoriale est aussi importante et les services doivent respecter la signature des ministres.

Enfin, les obligations des associations concernant la transparence de la vie publique va les priver des moyens de dialoguer avec la puissance publique.

*CNOSF* : L'investissement des collectivités territoriales ne peut être dissocié des politiques d'équipement (sportif voire d'autres). Il est nécessaire de créer un dispositif qui articule le niveau macro-économique et le niveau micro-économique. Il convient de travailler le lien entre développement stratégique à l'échelle d'une activité au plan national, tout en assurant un soutien du développement de la vie associative au plan local, d'apporter une réponse à la demande de la population pour la vie associative locale. Au niveau infra régional, l'implication des têtes de réseaux locales est impérative.

*UNAT* : Confirme l'importance de la charte et des CTAP. La France a un existant très favorable, il importe de ne pas réinventer les choses et de s'appuyer sur l'existant.

*MVt ass Hauts de France* : La vie associative n'est pas une compétence partagée. Elle n'est pas présente à la CTAP. Il faut distinguer une politique vie associative structurante et transversale de politiques sectorielles favorables à la vie associative, grâce à des coordinations sectorielles reconnues. Les politiques territoriales transversales peinent à exister, il faut donc les structurer. L'échelon régional est stratégique avec celui des EPCI. Il ne faut pas détricoter l'histoire, mais il faut améliorer l'articulation entre le national, le régional et les EPCI. Il faut aussi que les Mouvements associatifs régionaux soient reconnus par les pouvoirs publics et il faut institutionnaliser un espace de concertation.

*CAC* : constate que le projet AP 2022 (<http://www.modernisation.gouv.fr/laction-publique-se-transforme>) est bâti sur le principe d'une réduction des moyens (13 mds€ pour les collectivités en moins pendant la mandature), ceci va contraindre tout objectif de politique territorial sur la vie associative. D'autre part, la trajectoire financière de la relation entre l'Etat et les collectivités

territoriales va générer des politiques territoriales de coopération qui devraient en sus associer l'UE pour que les projets de coopération entre les associations puissent être soutenus par l'UE.

*DRJSCS* : l'espace (physique) de représentation des associations est indispensable. Ceci existe pour le sport au niveau légal. La seule instance réglementaire en matière de vie associative est pour le moment la commission régionale FDVA. Dans ce cadre, le rôle des services déconcentrés de l'Etat est névralgique. L'ensemble de ces services doivent par ailleurs appliquer les accords nationaux.

### ➤ Réponses aux besoins d'information et d'accompagnement des associations

*Fonda* : Il faut une délégation interministérielle à la vie associative. Il faut un rang reconnu à la vie associative dans l'organigramme politique étatique. L'Etat ne se désengage pas sur les fonctions sociales des associations, mais ces fonctions sont en progression et mal traitées.

La question des contrats aidés doit se poser. Il faut la poser au regard d'un volontariat universel pour tous les âges, ce volontariat pouvant être l'avenir du bénévolat.

*Coordination sud* : Il semble que l'offre d'accompagnement des associations soit très variée, mais elle est actuellement très concentrée sur le changement d'échelle ou l'amorçage. Il faut une offre d'accompagnement à toutes les étapes de la vie d'une association. Il ne faut pas non plus tout focaliser sur la recherche d'impact.

*RNMA* : il est important d'avoir fait référence à la note du groupe d'expert de l'accompagnement. Mais il faut dissocier les acteurs. Les pouvoirs publics méritent d'avoir un paragraphe à part dans la note, car ils ne sont pas au même niveau que les organismes privés. Les communes développent des actions d'accompagnement ainsi que les services de l'Etat.

Le métier d'accompagnateurs de la vie associative n'est pas reconnu ; il n'y a pas de code Rome. Il faut rendre visible ce manque. Il faut aussi rendre visible le manque des formations des agents territoriaux sur l'accompagnement des associations même si des évolutions favorables ont été notées.

*Mvt ass Hauts de France* : l'accompagnement est une priorité absolue. Il faut dépasser l'état des lieux pour faire des propositions. Les problématiques ne sont pas que le changement d'échelle. Il y a une méconnaissance de ce qui existe déjà qui constitue une véritable richesse dans les territoires. Il faut citer les CRIB, le DLA, les maisons d'associations. Il convient également de préciser ce que l'on entend par « politique vie associative ».

*CAC* : Tous les dispositifs ne se valent pas. Il faut s'appuyer sur l'importance du DLA qui est un outil reconnu pour dépasser l'effet silo. Il y a un vrai rôle d'innovation sur la vie associative dans le DLA, l'accompagnement ne se résume pas aux associations employeuses, le dispositif a aussi un effet sur l'animation des réseaux bénévoles.

*Uniopss* : Il faut prendre en compte la diversité des territoires, en particulier les petites communes. Pour le DLA, il est parfois difficile de mobiliser les intervenants sur certains territoires. L'accompagnement doit pouvoir être accessible à tous (y compris dans les territoires les plus reculés) et dans la durée. L'enjeu est aussi la lisibilité du parcours qui ne doit pas se limiter à des réunions institutionnelles. Il faut une synergie en termes d'actions communes. Les têtes de réseaux ont une double compétence, d'une part, politique et stratégique et d'autre part technique. Ce double accompagnement doit être reconnu et soutenu.

*DRJSCS* : Il faut garantir une qualité de service et un label unique. Le service doit être gratuit pour une partie au moins. Il faut préciser la place du Mouvement associatif dans le pilotage de ces outils par rapport au CRESS (ex. DLA).

*CNOSF* : Il faut accompagner les associations pour qu'elles offrent au mieux les services qui leur sont propres, qu'ils ont repréré sur le territoire, et non pas pour les services commandés par la puissance publique. Il faut aussi accompagner directement les citoyens voulant répondre à une problématique de société (création d'association / développement de projet).

*Coordination sud* : Il faut mieux prendre en compte l'importance d'un accompagnement dans la durée, peu de dispositif prennent en compte la conduite du changement qui prend du temps. Dans le cadre du FRIO (dispositif d'accompagnement à destination des organisations de solidarité internationale), certains accompagnements peuvent prendre 1 an à 1 an et demi. Les têtes de réseaux sont appelées à développer de nouveaux métiers de l'accompagnement. Il s'agit de la gestion des connaissances, l'échange de pratiques, on va jusqu'à réfléchir à comment organiser cette fonction d'observation.

#### ➤ **Faciliter et sécuriser les démarches administratives et d'agrément des associations**

*Fonda* : Il n'est pas certain que ce soit aux pouvoirs publics de gérer la vie associative, qu'il y ait une tutelle. Il faut aller vers une forme d'autonomie des associations. La vie associative se développe avec de plus en plus de partenaires. Le HCVA à l'image de la « charity commission » anglaise <https://www.gov.uk/government/organisations/charity-commission> préfigure un dialogue civil multipartite piloté par une haute autorité. Enfin, les pouvoirs publics ne peuvent plus être prescripteurs et financeurs.

*CNAJEP* : les associations financées par l'Etat restent autonomes par rapport à l'Etat. Qui les financerait ? Les fondations d'entreprises... Le CNAJEP n'est pas favorable à une généralisation de la définition de la politique publique par les entreprises.

La question de la dernière obligation créée en matière de transparence de la vie publique : le registre des représentants d'intérêt pose une véritable question. La position du CNAJEP relayée à ces membres est de ne pas s'y inscrire, les associations ne font pas du lobbying pour obtenir des marchés dans une logique entrepreneuriale.

*Mvt asso Hauts de France* : En effet, les associations ont une place spécifique en France dans le débat public. Il faut défendre ce modèle. Concernant les comparatifs européen, le Mouvement associatif et l'UDES ont réalisé une étude sur les modèles socio-économiques des associations qui intègre un benchmark européen ; il pourrait y avoir des éléments pertinents à en retirer.

Il faut aussi des interlocuteurs fiscaux sur le terrain et une harmonisation du traitement fiscal des associations. Pour ce faire, il faut une animation de ces correspondants fiscaux. La question du délai de réponse est aussi importante.

*DGFIP* : Il y a une liste publique. Il y a entre un à quatre correspondants fiscaux par département <http://www.associations.gouv.fr/le-correspondant-associations-de-l-administration-fiscale.html>. S'assurer de l'harmonisation des réponses données aux associations est matériellement impossible même si l'objectif est bien cette harmonisation réalisée par le bureau JF2C de la DGFIP.

*RNMA* : Quelle est l'articulation de ces correspondants fiscaux avec les DDVA ? S'agissant de l'emploi, il y a aussi un point de vigilance à avoir sur le fait que les micros-employeurs qui utilisent le chèque emploi associatif croient être en règle avec cette seule démarche ce qui n'est pas le cas, il est donc nécessaire de mieux les informer et accompagner sur le ce sujet.

*DRJSCS* : Les DDVA animent et coordonnent l'ensemble des correspondants dans les différents services. Ils ont un rôle d'interface et d'acculturation. Les DRVA peuvent avoir une fonction de médiation et d'interpellation quand l'animation locale ne fonctionne pas.

Il faut apporter des ressources dans les territoires les plus fragiles et ne pas suivre la 15<sup>e</sup> recommandation du dernier rapport de la Cour des comptes <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-services-deconcentres-de-letat>

*AMF* : S'agissant du formulaire de demande de subvention, les communes sont libres de s'approprier leur propre formulaire en fonction de leur taille et de leurs services dans le respect des mentions prévues par le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016.

*Mvt Asso Hauts de France* : Se pose aussi la question du refus des pouvoirs publics d'utiliser les plates-formes numériques destinées à centraliser les pièces administratives des associations.

#### **Point de méthode et suite des travaux**

---

Sont communiqués aux participants du groupe de travail :

- Un compte-rendu de la réunion et la liste des propositions telles que formulées lors du groupe de travail (ci-dessus et ci-après);
- Un modèle de fiche de propositions (en pièce jointe).

Sera communiquée vendredi 26 janvier une proposition de note amendée.

Un espace virtuel partagé est ouvert aux membres des différents groupes de travail qui ont donné leur adresse mail. Ils peuvent y prélever la documentation mise à leur disposition. Si un membre souhaite adresser une proposition de mesure réalisée sur la base du modèle de fiche, il doit l'enregistrer en word 97-2003 avec une dénomination explicite de la proposition et l'adresser à [djepva.sd1b@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:djepva.sd1b@jeunesse-sports.gouv.fr), le secrétariat de son groupe se chargeant de la mise en ligne.

Prochaine séance, le 15 février suivie de la plénière le 27 février.

## Thème 1 – Observation de la vie associative

### 1 – Objets d’observation

- Un chantier à ouvrir : identifier les « coûts évités » induits par l’action associative sur les territoires (court terme) / connaissance travail sur les coûts évités

### 2 – Articuler les observations / Moyens pour renforcer les connaissances

- Construire un dispositif d’observation cohérent au 3 niveaux (central, régional, local) articuler autour d’une plateforme régionale multi-acteurs (moyen terme)
- Mettre en place des observatoires (partagés) régionaux de la vie associative (ORVA)
- Observatoires régionaux de la vie associative à lancer
- Articuler les initiatives pour les rendre complémentaires cohérentes et pertinentes, afin de leur donner du poids et de la légitimité
- Soutenir la recherche plurielle, la production de connaissances via le milieu universitaires ET les têtes de réseau qui jouent une fonction d’observation sur leur secteur
- Motiver des doctorants sur le fait associatif (CIFRE)
- Connaissance du fait associatif et de ses plus-values + comparatif à l’échelle européenne (court terme)

### 3 – Observation participative

- Mettre en avant une évaluation : qualitative, sur le sens des actions menées plutôt que seulement quantitative (moyen terme)
- Accroître l’observation locale participative et structurée (renforce l’interconnaissance, les échanges, le savoir de proximité pour agir collectivement)
- Constituer des savoirs à partir d’information remontantes (open data)

### 4 – Observation institutionnelle nationale

- Dialogue Insee / têtes de réseau (court terme)
- Pouvoir utiliser les données INSEE dans le cadre d’une recherche participative (court terme)
- Permettre l’échange de pratiques innovantes pour essaimage (OPP, outil Gimie etc.) incluant réflexion sur l’évaluation qualitative de l’utilité sociale (court terme)
- Production de connaissances par les institutions

Pour l’*Uniopss*, il faut aussi aider les associations à observer leur environnement

Prendre en compte une observation quantitative macro et être également en capacité d’avoir des observations de proximité. Nécessité d’inventer des outils au regard des bassins de vie.

Pour le *CAC*, il faut mesurer le niveau des coûts évités.



Pour le *HCESSIS*, il faut notamment examiner si des dispositifs existent déjà. Pour la *DJEPVA*, il faut prendre en compte les expériences telles que la Plate-forme d'observation sociale, le SILLAB ainsi que le SSM Injep et ses correspondants en DRJSCS.

## Thème 2 – Politiques territoriales de vie associative

### 1 – Espaces formalisés de dialogue et de concertation accessibles/de proximité (vigilance sur la mobilisation des collectivités territoriales)

- Développer le dialogue civil à l'égal du dialogue social → les territoires ne pourraient pas s'y soustraire
- Déclinaison de la charte par champs associatifs en territoire, avec l'appui de l'Etat déconcentré
- Institutionnaliser un espace de reconnaissance et de consultation des associations dans chaque région (élargissement de la commission FDVA par exemple) → résoudre la question de la représentation par les têtes de réseau associatives (moyen terme)
- Présence d'associations dans les conférences territoriales de l'action publique → lever les problèmes de représentativité réelle avec l'accompagnement des pouvoirs publics
- Instances de concertation territoriales favorisant la recherche de réponses à un besoin local avec une ambition de développement national, européen et mondial (moyen terme)
- Une instance de concertation vie associative à l'échelle régionale co-présidée Etat/Région/Mouvement associatif
- Formaliser un espace de concertation sur la vie associative entre les différents échelons territoriaux (commune comprise) (à court terme)
- Créer une instance pour le développement des politiques territoriales coopératives

### 2 – Avec des représentations officielles

- Monsieur association (issu du Mouvement associatif)
- Il y avait un autre post-it concernant le Mvt asso mais il a disparu ...

### 3 – Politiques associatives

- Des politiques sectorielles favorables à la vie associative avec des lieux de dialogues à créer (institutionnels)
- Développer des politiques publiques (Etat, collectivités ...) d'accompagnement de projets territoriaux portés par ou avec les acteurs associatifs, en associant les réseaux associatifs (et financièrement)

### 4 – Renforcer les têtes de réseau

- Développer des politiques territoriales prenant appui sur les têtes de réseau
- Soutien aux têtes de réseau, notamment pour leur action d'accompagnement (moyen terme)

### 5 – Formations

- Formation des élus municipaux, intercommunaux, départementaux, régionaux
- Croiser les publics en formation : élus, agents, acteurs associatifs pour mieux se connaître et se reconnaître réciproquement

### 6 – Rendre visible l'invisible

- Assises territorialisées de la vie associative
- Recenser toutes les initiatives d'engagements réciproques avec des collectivités pour définir des bonnes pratiques (court terme)
- Campagne de communication sur les associations (moyen terme)

#### **Autre (voir à investir sur le groupe 2)**

- Financements européens pour l'accès à des projets en coopération (≠ concurrence)
- Approfondir / labelliser l'utilité sociale associative pour donner plus de pouvoir aux associations et aux mouvements en territoires

Pour le RNMA et l'Uniopss, il ne faut pas se focaliser sur le niveau régional trop éloigné des besoins locaux. Quand il existe des politiques régionales ce sont de grandes orientations inadaptées à la taille du territoire. Chaque orientation doit alors être adaptée aux besoins des bassins d'emploi et certains territoires ruraux ne sont plus présents dans ces politiques.

Mvt asso Hauts de France : il faut un niveau de concertation du type « CR2i » pour que la vie associative soit présente et que cela pose une contrainte aux pouvoirs publics. Les assises peuvent être tournantes pour faire participer tous les territoires.

CAC : La concertation pose la question du financement régional et du relais du financement européen. Les fonds territoriaux prévus par l'article 68 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 du 1er août 2014 pourraient servir. « Des fonds territoriaux de développement associatif peuvent être créés. Les associations contribuent à leur financement pour mener des actions communes, lancer des programmes mutuels de recherche et de développement ou encore des cours de formation. »

## **Thème 3 - Information et accompagnement des associations**

### **1 – Un accompagnement complet et dans la durée**

- Permettre l'accompagnement des associations dans la durée pour prendre en compte la conduite du changement liée aux transformations
- Veiller à proposer une offre d'accompagnement à toutes les phases de la vie d'une association (ne pas se limiter aux phases d'amorçage et de changement d'échelle)

### **2 – Articuler / Repenser les dispositifs et en améliorer l'accès**

- Articuler les dispositifs/parcours d'accompagnement (nature et organisation territoriale) autour de l'action sur l'intégralité du territoire
- Renforcement / Articulation / Consolidation / Cohérence entre : DDVA / correspondants fiscaux, CRIB, DLA, MDA
- Repenser le cahier des charges des CRIB et les moyens affectés
- Ouvrir l'accès des dispositifs existants au plus grand nombre d'associations (ex : associations de solidarité internationale souvent exclues)
- A court terme : Organiser des rencontres des acteurs de l'accompagnement (en région ?) : garder un côté non formel et de la souplesse

### **3 – Reconnaissance et animation d'un réseau des acteurs de l'accompagnement**

- Favoriser la reconnaissance du rôle des têtes de réseau dans l'accompagnement :  
- Par un dispositif d'incitation à se fédérer

- Par un positionnement comme interlocuteur des pouvoirs publics
- Comme structure centrale de l'accompagnement
  - Soutenir les têtes de réseau ou faciliter la création de réseau dans leur mission d'accompagnement et de concertation dans chaque territoire communal, intercommunal, bassins de vie, département, région ...
  - Rendre visible le rôle des collectivités locales face aux besoins d'accompagnement et d'information des associations dans le respect de leur autonomie
  - Animation régionale et départementale d'un réseau de points d'appui et acteurs vie associative

#### **4 – Lisibilité de l'offre, outillage et qualification**

- Label sur l'offre des services d'accompagnement
- Label accompagnement unique mais avec des services adaptés au territoire
- Court terme : labeliser de façon unique l'offre de service d'appui aux associations locales en priorisant l'offre construite par les réseaux associatifs et en prévoyant une subsidiarité de l'Etat en cas de carence territoriale
- Avoir une liste claire des dispositifs d'accompagnement par région (pensée pour les associations, les acteurs de l'accompagnement et les financeurs)
- Poursuivre la cartographie et la qualification des acteurs de l'accompagnement

#### **5 – Qualification des métiers et développement des compétences**

- Créer un métier d'accompagnateur de la vie associative
- Développer les compétences des acteurs de l'accompagnement faire reconnaître le métier (code ROME)

#### **6 – Accompagner la capacité au diagnostic pour les associations**

- Partir des besoins de nos concitoyens pour apporter des réponses
- Favoriser des accompagnements s'appuyant autant que possible sur les compétences endogènes du territoire, apportant des réponses concrètes et mutualisées par les acteurs de l'accompagnement et associant les bénéficiaires de l'accompagnement
- Un soutien aux associations à l'observation et à l'identification des besoins sociaux et sociétaux
- Avoir des outils de veille et de prévention sur les difficultés économiques et situations de crise

#### **7 – Autres : Numéro vert unique SOS associations**

Pour l'*Uniopss*, il faut une équité sur le territoire national mais aussi mettre en avant les compétences territoriales notamment où il y a un sentiment d'abandon pour développer l'accompagnement dans ces lieux (QPV / rural).

Pour *Mvt asso Hauts de France*, les PIVA sont une très bonne réponse. (Co pilotage avec DR et DD)

Pour *DRJSCS*, le diagnostic territorial est fondamental.

Pour l'*UNAT* : il faut des réunions d'échanges informelles au niveau régional et infra régional entre les accompagnateurs.

## **Thème 4 – Démarches administratives et agréments**

## **1 - Médiation / interconnexion des acteurs**

- Rapprochement à favoriser entre le mouvement associatif et l'administration fiscale
- Animer le réseau des correspondants vie associative au sein de l'administration fiscale
- Harmoniser le traitement de la question fiscale dans les territoires
- Médiation possible par les DRVA sur les questions fiscales

## **2 – Facilitation et simplification (délais de traitement)**

Créer des lieux de dialogue permanent, pour éviter la résurgence de complexités administratives (et en partie induite par les évolutions numériques : La nouvelle plate-forme est accessible par ce lien <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>) – court, moyen, long terme

- 1 pôle territorial de démarches administratives et financières
- Arbitrage de l'Etat indispensable sur les territoires fragiles
- Autonomisation par la mise en place d'un dialogue civil multipartite et une haute autorité de la vie associative

## **4 – Formation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales sur : la charte et son processus de concertation, la circulaire Valls, les démarche de plateformes**

### 5 – Adéquation des mesures à l'enjeu

- Représentants d'intérêt si l'association est d'intérêt général, pas besoin d'être inscrit au répertoire
- Généraliser l'exigence de transparence : par exemple avoir les informations sur les CIS signés à titre expérimental

## **6 – Agréments**

- 1 agrément général des associations / pas parapluie
- Requestionner le tronc commun d'agrément exprimée dans l'ex circulaire Fillon
- Faciliter l'accès des associations à l'agrément ESUS pour ne pas limiter l'accès aux produits de la finance solidaire à quelques secteurs

## **Thème 5 - Autres propositions**

- Formations initiales à la vie associative (dans les études supérieures)
- Veille mutualisée sur la vie associative
- En lien avec les contrats aidés et les enjeux de l'accompagnement : volontariat universel à développer
- Quelle ambition politique ? Quelle co-construction avec les associations ?
- La vie associative n'est pas soluble dans l'ESS